



ÉTUDE SURVEILLÉE RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2020/2021

Article 1 :

La Commune propose et gère une étude surveillée dans les écoles élémentaires du Mesnil. Ce service s'adresse aux élèves inscrits dans ces établissements. Tout enfant inscrit à l'étude surveillée doit impérativement respecter le présent règlement.

Article 2 :

L'étude surveillée fonctionne tous les jours de classe de **16 h 30 à 18 h00**.
Le goûter, fourni par les parents, se déroule de 16 h 30 à 17 h 00.

Article 3 :

Ce service Communal est une étude surveillée assurée par du personnel recruté par la commune : soit les enseignants ou à défaut, des personnes ayant les compétences requises. Il ne s'agit pas d'un service de soutien scolaire.

Article 4 :

L'enfant ne pourra assister à l'étude qu'après inscription annuelle auprès du service scolaire de la Mairie.

Par ailleurs, afin d'optimiser l'organisation (nombre de groupes/enseignants à prévoir), les parents doivent indiquer mensuellement la fréquentation de leurs enfants via le portail famille accessible sur le site internet de la commune. Il est rappelé qu'il est possible, pour toute absence programmée de l'enfant, de modifier l'inscription sur le portail famille : <https://harmonie.ecolesoft.net/portail/>, **au plus tard la veille à 9h00**.

Toute réservation sera facturée.

Article 5 :

Toute absence d'un enfant régulièrement inscrit, doit être signalée par les parents en Mairie et à l'enseignant ou la personne responsable de la surveillance du service **le matin de l'absence**.

Article 6 :

Les horaires de l'étude doivent être respectés par les familles. Tout enfant non repris par un adulte à 18h, fin de l'étude, quel que soit le motif du retard ou de l'empêchement, se verra confié au prestataire, pour la garderie du périscolaire. Donc tout enfant inscrit à l'étude doit **obligatoirement être inscrit au post étude du soir auprès de notre prestataire « Charlotte 3c »**

La facturation ne sera bien entendu déclenchée qu'en cas d'utilisation du service **Post étude « Charlotte 3 C »**

Article 7 :

Le montant facturé correspond à la grille tarifaire adoptée par le Conseil Municipal. Elle est révisable chaque année. Pour l'application du quotient familial l'avis d'imposition **2019** sur les revenus **2018**, (couple marié ou non), sera demandé. **En l'absence de ce document le quotient le plus élevé sera appliqué sans rétroactivité.** Pour l'actualisation des Quotients Familiaux pour l'année **2021**, l'avis d'imposition **2020** sur les revenus **2019** sera **à fournir au plus tôt, et avant le 6 décembre 2020** par mail stoudic@lemesnilsaintdenis.fr

Article 8 :

Le règlement s'effectue dès validation de la facture sur le portail famille :

En Mairie :

- Par chèque libellé au nom de : « études cantines régie de recettes le MSD » (joindre le coupon détachable).
- Par Prélèvement Automatique, expédier un RIB au régisseur en mairie qui renverra un mandat RUM à signer.
- Par Paiement Internet portail famille via le site de la Mairie www.lemesnilsaintdenis.fr ou <https://harmonie.ecolesoft.net/portail/>

En cas de retard de paiement, après une première relance sur la facture du mois suivant, le recouvrement sera effectué par le Trésorier Principal.

Le non-paiement des factures entraîne **l'exclusion définitive de l'enfant** de l'étude surveillée.

Article 9 :

La facturation sera établie à la réservation.

Toute absence d'un enfant régulièrement inscrit doit obligatoirement être signalée par écrit à l'enseignant **le matin de l'absence**.

L'annulation de l'inscription à l'étude surveillée sera impérativement signalée par courrier ou mail au régisseur en Mairie.

Aucun remboursement ne sera effectué quel qu'en soit le motif.



Coupon à retourner **IMPERATIVEMENT** au service Étude Surveillée.

Nous (je) soussignés (e).....Père*, Mère*, Représentant légal*,
*rayer les mentions inutiles

De(s) l'enfant(s)déclarons (e) avoir pris connaissance

Du règlement intérieur et des tarifs concernant l'étude surveillée.

(Nous nous) je m'engage (ons) à en communiquer le contenu et la signification à (notre) (nos) (mon)
(mes) enfant (s) **pour les parties qui le(s) concerne (ent).**

Fait à, Le Mesnil Saint Denis, le :2020

Signature des parents,

Madame,

Monsieur,